CCAS CROSNE
Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-002

Convocation : le 10 MARS 2025
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration : 16
Nombre de présents : 9
Procurations : 2
Nombre de votants : 11

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,
Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Chantal LEMAITRE, Madame Laurence MAYDA, Madame Isabelle GAUBIAC, Madame Hélène REY, Madame Michelle ROBIC, Monsieur André BAZIN, Monsieur Francis FOUCAMBERT,

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :
1. Madame Dominique BIERRY donne pouvoir à Madame Chantal LEMAITRE
2. Monsieur Mounir DEBBABI donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DANILE

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Laurence MAYDA
Monsieur Slimi ACHOUR
Madame Marie-Laure ARNAUD
Madame Martine ABITA RICHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annie FONTGARNAND

Convention de partenariat relative à une intervention d'un prestataire du PRIF sur la thématique informatique du 8 avril au 24 juin 2025 pour les seniors crosnois à partir de 65 ans

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDÉRANT que le CCAS est impliqué dans le développement d'une politique de prévention responsable en créant du lien social et favorisant l'implication des seniors.

CONSIDÉRANT que le PRIF – Prévention Retraite Île-de-France, Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) - sis 131 avenue Paul Vaillant-Couturier, 94250 Gentilly, propose des actions de prévention au bénéfice des retraités afin de favoriser l'autonomie à tout âge en organisant des ateliers informatiques.

CONSIDÉRANT la convention de partenariat, référencée sous le dossier N°CP 2025-061, relative à l'organisation d'ateliers de prévention destinés aux seniors, répond à la fois aux besoins des seniors en matière d'autonomie numérique et à l'intérêt de la commune en favorisant l'inclusion numérique et le bien-être de ses habitants.

CONSIDÉRANT que ces ateliers se dérouleront sur 10 séances, du 8 avril au 24 juin 2025.

CONSIDÉRANT que les seniors crosnois de 65 ans et plus sont invités à apporter leur propre téléphone, tablette ordinateur portable afin de faciliter l'apprentissage et de les accompagner à renforcer leur utilisation en toute sécurité.

CONSIDÉRANT que cette prestation est entièrement gratuite.

CCAS CROSNE
Centre Communal d'Action Sociale

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de conclure une convention de partenariat avec le PRIF - Prévention Retraite Île-de-France - pour l'organisation de séances informatiques destinées aux seniors crosnois de 65 ans et plus.

DONNE pouvoir au Président pour l'exécution de cette délibération et tous les documents s'y afférent.

FAIT À CROSNE, EN MAIRIE, LE 10 MARS 2025

Pour extrait conforme,
Président du CCAS,
Michaël DAMIATI

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
ESSONNE
CROSNE

Certifié exécutoire
compte-tenu de la réception en Préfecture le
et de la publication le
Le Président